LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 19/10/011G

OBJET : Arrêté portant permission et règlementation temporaire du stationnement, en vue du remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie.

Le Maire de la commune de LE CENDRE (Puy-de-Dôme),
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2212-2 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande de la société ALU CONSTRUCTION, domiciliée 2 rue Monge à AURILLAC (15000), en date du 17 octobre 2019, enregistrée sous le n° 2019/86/PS, qui, dans le cadre de travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie, souhaite réserver du stationnement parking de la Mairie, en occupant temporairement le domaine public;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

ARRETE

Article 1 : La société ALU CONSTRUCTION est autorisée à réserver le stationnement, à l'avant et à l'arrière du parking de la Mairie, les 12 et 13 novembre 2019, afin d'assurer le remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie.

Article 2 : Parking de la Mairie (avant et arrière du bâtiment), le stationnement sera interdit suivant un périmètre clairement matérialisé par la pose de plusieurs panneaux anti-stationnement. Cette signalisation réglementaire ainsi que l'affichage du présent arrêté seront assurés 48 heures à l'avance, par les services techniques municipaux.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Police, Responsable de la Circonscription de Sécurité Publique de COURNON D'AUVERGNE, Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale, Madame le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui les concernent, de l'application du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Le Cendre, 21 octobre 2019.

Par délégation du Maire,
L'Adjoint aux travaux
et à la sécurité

MAIRIE DE LE CENDRE
Puy-de-Dôme

Pascal DECOTTE

ACTE EXECUTOIRE
Affiché 21 octobre 2019

Le Directeur Général des Services

Jérémy FONTFREYDE